

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-57

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 4

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« du présent 2. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.